

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Référence
2025-67

Objet de la délibération
Personnel : création d'un poste d'agent de maîtrise

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Date de la convocation
01/12/2025

Date d'affichage
03/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Marnes
Le : 18/12/2025

Et

Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme GRIGNÉ Valérie, M. BLOT Mickaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRETON Patricia

Objet : Personnel : création d'un poste d'agent de maîtrise

La Fonction Publique Territoriale (FPT) offre aux agents plusieurs possibilités d'évolution professionnelle. Parmi elles, la promotion interne constitue un dispositif majeur permettant d'accéder à un cadre d'emplois supérieur. Elle valorise l'expérience, les compétences et l'implication des agents.

Un dossier a été déposé pour un agent remplissant les conditions statutaires au cadre d'emploi supérieur. A ce jour, il est adjoint technique principal de 1^{ère} classe et aux services de la collectivité depuis 1991.

Le 31 octobre dernier, il a été inscrit sur la liste d'aptitude des agent de maîtrise établit par le Centre de Gestion compte tenu des lignes directrices de l'établissement.

Afin de pouvoir le nommer, il convient de créer un poste à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1er février 2026
- de mettre a jour le tableau des effectifs au 1er février 2026 comme suit :
- d'ajouter les crédit nécessaires au budget

Emplois permanents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Agent de maîtrise	C	1	1	35h
Adjoint technique	C	1	0	12h
Adjoint technique	C	1	0	30h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	0	35h
Adjoint technique	C	1	1	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	35h

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 18/12/2025
 Le Maire
 Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251211-2025-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

